Direction générale

CONVOCATION

COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT

LIEU	DATE DE LA RÉUNION
Salle des instances 1 *Siège AP-HP - RDC* *Hôpital Saint-Antoine* *34 rue Crozatier, 75012 Paris*	**09/01/2024** **16H30**

ORDRE DU JOUR

1. Election du président ou de la présidente de la commission médicale d'établissement.
2. Election du vice-président ou de la vice-présidente de la commission médicale d'établissement.
3. Présentation générale des compétences et missions de la CME.

INFORMATIONS

- Prennent part à l'élection les membres de la commission médicale d'établissement disposant d'une voix délibérative.
- Les candidatures sont déclarées en séance.
- Les candidats déclarés disposeront de 10 minutes de temps de parole.
- L'élection aura lieu uniquement sur place, le vote par procuration et le vote à distance ne sont pas admis.
- Le vote a lieu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Si cette majorité n'est pas atteinte aux deux premiers tours, un troisième tour est organisé. La majorité relative suffit au troisième tour. En cas d'égalité entre les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, le plus âgé d'entre eux est déclaré élu.